



COMMUNE DE SAMOIS-SUR-SEINE  
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE  
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU

Place de la République  
Tel. 01 64 69 54 69  
mairie@samois-sur-seine.fr

# Événement associatif

## Fiche communication

### Proposer un événement

Nom de la manifestation :

Date(s) :

Horaires(s) :

Lieu/ adresse :

Descriptif court (250 caractères) :

Descriptif détaillé :

Tarif(s) :

- Contact à diffuser pour tout renseignement (public)

Tel :

email :

Je souhaite que mon événement soit transmis à la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau pour diffusion sur leurs supports (site internet, réseaux sociaux, TEMPO...)

oui          non

### Organisateurs

Nom de l'association :

- Personne à contacter (non public) si différente de contact à diffuser :

Tel :

email :

Commentaire privé :



COMMUNE DE SAMOIS-SUR-SEINE  
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE  
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU

Place de la République  
Tel. 01 64 69 54 69  
mairie@samois-sur-seine.fr

# Événement associatif

## Fiche communication

### Communication municipale

La Commune met à la disposition des associations ses supports de communication (page Facebook, site internet de la Ville, Samois infos, panneaux d'affichage) pour diffuser leurs manifestations.

- **Panneaux d'affichage**

La Commune propose aux associations d'imprimer gracieusement leurs supports de communication et de les mettre en place dans les panneaux d'affichage installés dans le village. Pour l'impression et la mise en place de votre communication imprimée, merci de bien vouloir remplir les champs ci-dessous :

Formats	A6	A4	A3*
Qté souhaitée			

\* (en dehors de l'affichage municipal)

Les documents imprimés en mairie sont à récupérer auprès de l'accueil par l'association. Un mail de confirmation vous sera envoyé pour vous informer de la disponibilité de vos documents.

- **Samois infos**

Vos événements sont communiqués dans l'agenda du Samois infos

- **Page Facebook**

Les événements sont diffusés selon le planning suivant :

Une publication 3 semaines avant l'événement, une publication une semaine avant l'événement, une publication la veille ou dans l'agenda du week-end

- **Site internet de la Ville** (samois-sur-seine.fr)

Publication d'un événement dans l'agenda

Afin de d'organiser au mieux la communication et l'affichage de votre événement nous vous demandons de bien vouloir **nous transmettre cette fiche accompagnée du visuel** de celui-ci au moins une semaine avant la date de démarrage de la « campagne » de communication, soit **un mois avant votre événement.**

Ces éléments sont à nous faire parvenir par retour de mail à [communication@samois-sur-seine.fr](mailto:communication@samois-sur-seine.fr).